

## Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

### Le compostage résidentiel

Dès 2015, la RIDL effectuera la collecte des matières organiques. Un troisième bac roulant (bac brun) sera livré aux contribuables des douze municipalités membres de la Régie et ce, pour le **secteur résidentiel seulement**.

La collecte des matières organiques consiste à séparer et diriger les matières organiques dans le bac roulant brun prévu à cet effet. Au lieu que les matières organiques (en particulier les restants alimentaires de cuisine) soient destinées à l'enfouissement, elles seront destinées au site de compostage.

Il est important de participer à la collecte des matières organiques afin de respecter les objectifs de la **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles** du *Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte aux changements climatiques*. De plus, toujours selon la politique, il sera interdit de disposer de matières organiques, à l'enfouissement, en 2020.



#### **LOGIQUE**

• Permet de réduire la pollution et ainsi allonger la vie du site d'enfouissement actuel donc on retarde le processus d'agrandissement.

#### **ÉCOLOGIQUE**

• Donne un excellent terreau sans ajout de produits chimiques.  
• Le compost obtenu sera redistribué aux municipalités, pour leurs travaux d'aménagement, ou ils pourront le redistribuer à leurs contribuables.

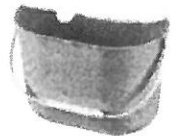
#### **ÉCONOMIQUE**

• Il en coûtera, environ, 45 \$ / tm pour faire du compostage tandis que l'enfouissement en coûte, présentement, 140 \$ / tm  
• Durée du site plus longue donc les coûts de construction sont retardés dans le futur.



### **Le bac roulant et le bac de cuisine**

Des bacs bruns de 240 litres seront utilisés pour la collecte des matières organiques. En saison estivale et afin de diminuer les odeurs pouvant provenir du bac brun, ce dernier sera ramassé à toutes les semaines du 20 mai au 6 septembre inclusivement (les dates mentionnées ne sont pas définitives).



### Les matières acceptées

#### **Résidus verts**

Herbes et feuilles  
Résidus de jardin, plantes et fleurs  
Mauvaises herbes  
Terre noire  
Gazon  
Copeaux, sciure de bois et petites branches  
Résidus de taille de haies et sapins de Noël  
Aiguilles de conifères

#### **Résidus alimentaires**

Œufs et leurs coquilles  
Pâtes alimentaires  
Produits laitiers et fromages  
Pains et céréales  
Résidus de fruits et légumes  
Résidus de pâtisserie  
Résidus de viande cuite et de poisson  
Écale de noix et os

#### **Autres**

Papier essuie-mains et serviettes de table  
Papiers et cartons souillés par des aliments  
Filtres à café et café moulu  
Sachets de thé  
Cheveux  
Cendres froides  
Charpie  
Aliments périmés sans emballage

### Trucs et astuces

#### **Comment préparer les matières ?**

- Évitez de déposer les liquides dans votre bac brun
- Enveloppez les résidus alimentaires dans un papier journal ou dans un sac de papier avant de les déposer dans le bac.
- Afin de prévenir les fuites et les odeurs, doublez le fond du bac avec du papier journal ou du carton.



**La distribution des bacs bruns devrait se faire vers le mois de juillet 2015.**

Informations : Mme Marieve Garceau

**COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA LIÈVRE**

Téléphone : (819) 623-7382 Internet : [www.ridl.ca](http://www.ridl.ca) Facebook : Régie de la Lièvre Courriel : [ridl@tlb.sympatico.ca](mailto:ridl@tlb.sympatico.ca)

Sans frais : 1 844 623-7382